

Les actions gouvernementales au Québec : impacts sur des personnes âgées marginalisées ou vivant des dynamiques d'exclusion sociale

Visitez la
page web
du projet



Les personnes âgées judiciairisées (PAJ)

INTRODUCTION

Les personnes âgées judiciairisées (PAJ) sont des **individus âgés de 50 ans et plus, purgeant une peine à perpétuité ou à durée indéterminée, ou ayant effectué plusieurs retours en pénitencier**. Les PAJ représentent une population en croissance au sein des systèmes correctionnels fédéraux et provinciaux, notamment en raison du vieillissement général de la population, des incarcérations tardives et des peines plus longues.¹

Ces personnes font face à plusieurs enjeux. Entre autres, les PAJ proviennent souvent de milieux défavorisés où l'espérance de vie est plus faible en raison de problèmes comme la pauvreté, l'accès limité aux soins et la toxicomanie.^{2,3} Qui plus est, **les infrastructures correctionnelles ne sont pas adaptées aux PAJ, qui sont souvent confrontées à des problèmes de santé chroniques et de limitations physiques**.^{4,5} Leur retour en communauté est également compliqué en raison du manque de préparation et des programmes inadaptés.⁵ **Des lacunes importantes** existent aussi dans la coordination des services **entre les milieux fermés (services correctionnels), ouverts (communautaires) et sociaux/de santé lors de la libération**.⁶

En ce qui a trait à la réinsertion sociale, la rupture des services entre les milieux carcéraux et communautaires empêche l'accès aux soins, à la réadaptation et au soutien psychologique. Cela expose les PAJ à un risque accru de vulnérabilité et de marginalisation.

POLITIQUES ET SERVICES CADRES

Les personnes libérées après une longue incarcération **sont hébergées dans des centres résidentiels communautaires (CRC) ou des centres communautaires correctionnels (CCC-SCC) pendant une période de transition**, conformément à une condition imposée par la Commission des libérations conditionnelles. **Ces établissements sont essentiels pour préparer la réinsertion sociale des individus**.

Les **services correctionnels** sont responsables de la prise en charge des personnes condamnées, en assurant leur **prise en charge en milieu fermé et leur suivi en milieu ouvert lors de la libération conditionnelle, souvent en collaboration avec les milieux communautaires**.

Équipe de recherche



Elsa Euvard, Ph. D

Professeure agrégée,
École de travail social et
de criminologie,
Université Laval



Michel Gagnon

T.S., membre du conseil
d'administration, Maison
Cross Roads



Les personnes âgées judiciarisées (PAJ)

POLITIQUES ET SERVICES CADRES (SUITE)

Le **milieu communautaire** joue un **rôle essentiel** dans l'accompagnement des PAJ, en **assurant la continuité des services** et en **répondant à leurs besoins spécifiques**,⁷ souvent avec l'implication d'autres parties prenantes, comme les services de santé. **Son rôle d'accompagnement a pour but de créer un réseau de soutien solide pour l'individu.**

Les proches peuvent aussi jouer un rôle informel important en soutenant les PAJ dans leur retour à la vie normale.

PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS

Des entrevues et des groupes de discussion ont été menés **auprès de ressources communautaires accompagnant les PAJ** dans leur réinsertion après un long séjour en détention.

Le recrutement a été effectué dans trois régions du Québec:

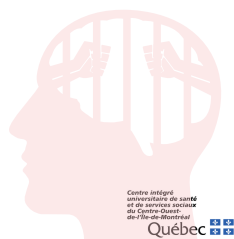
- Chaudière-Appalaches
- Montréal
- Gaspésie

7 personnes ont été interrogées:

- 1 gestionnaire de ressources
- 2 intervenants
- 4 personnes judiciarisées.

ENJEUX LIÉS À LA COORDINATION ET BARRIÈRES

Au niveau individuel, **les PAJ rencontrent de nombreuses difficultés à leur sortie de prison**. Cela comprend des **enjeux liés à l'institutionnalisation**, à **l'accès limité aux services** et à la **stigmatisation**. **Leur réadaptation est compliquée par des problèmes de santé, l'isolement social et des défis administratifs**. Le manque de ressources et la stigmatisation exacerbent ces obstacles, rendant ainsi leur réinsertion sociale particulièrement difficile. **Les PAJ partagent des parcours similaires, mais leurs besoins sont variés et complexes**, ce qui nécessite **des solutions adaptées**. Bien qu'il existe quelques **programmes spécialisés pour les PAJ**, ceux-ci **sont souvent insuffisants, difficiles d'accès et généralement offerts par le secteur privé**, limitant l'accès aux personnes ayant les moyens de payer.





Les personnes âgées judiciairisées (PAJ)

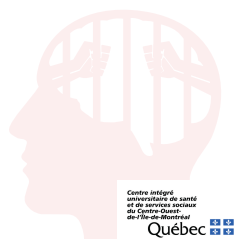
ENJEUX LIÉS À LA COORDINATION ET BARRIÈRES (SUITE)

Au niveau de **l'intervention**, on observe un **manque de personnel**, un **manque de compréhension des besoins et des réalités des PAJ**, ainsi que **des lacunes dans la formation des professionnels** face à leurs problématiques spécifiques. **De plus, les différentes sphères d'intervention** impliquées dans le processus de réinsertion sociale, dont les services de santé, les services sociaux et l'intervention sociale et communautaire, **n'ont pas l'habitude de collaborer et ne sont pas toujours sensibilisées aux particularités des PAJ**.

« Un monsieur ici, il a une nutritionniste au dossier, une inhalothérapeute, une infirmière du CLSC. Je pense que ce n'est pas dans la culture du CLSC de faire des rencontres tout le monde ensemble, donc tout le monde va prendre le téléphone [séparément]. **Tu vas parler à tout le monde, tout le monde va se parler, mais on ne se parle pas en même temps et des fois le message devient difficile.** On rajoute à ça le service correctionnel qui s'en mêle. Donc, alors que des fois le message est difficile à transmettre à tout le monde, même si on s'est tous parlé [séparément], on ne s'est pas parlé ensemble en même temps, et il y a beaucoup d'interprétations. » (P1, gestionnaire de ressource)

La **communication entre les milieux carcéraux**, communautaires et sociaux est **souvent inefficace en raison de l'utilisation de systèmes différents**, ce qui complique le transfert des dossiers. **Cela engendre ainsi des lacunes dans la continuité des soins et des services offerts aux PAJ**.

« P3: J'ai un dossier au centre de [détention]. Ça fait depuis le mois de décembre que c'est supposé être transféré chez mon médecin. Elle ne l'a pas reçu. Interviewer : On est en juin! P3: Elle a encore fait une demande. C'est la troisième demande qu'elle fait. Voyons donc! C'est ridicule. » (P3, personne âgée judiciairisée)





Les personnes âgées judiciairisées (PAJ)

ENJEUX LIÉS À LA COORDINATION ET BARRIÈRES (SUITE)

De manière générale, la **communication entre les institutions comme le CLSC, l'hôpital et le ministère de la Santé est entravée par leur fonctionnement en vase clos**, ce qui entraîne **des problèmes dans la coordination des soins**. De plus, des **défis d'accessibilité aux services** apparaissent en raison **des inégalités territoriales** et du **manque de ressources spécialisées dans les régions éloignées**, ce qui **complique la continuité des soins pour les PAJ**. Des **blocages structurels**, tels que **l'inaccessibilité de certains droits ou certaines prestations pour les personnes en maison de transition**, exacerbent aussi les obstacles à leur réinsertion, notamment en raison de conditions légales restrictives et de lacunes dans les services offerts.

PISTES DE SOLUTIONS

Les solutions pour **répondre aux défis des PAJ** nécessitent une approche à deux niveaux : **structurel** et **interventionnel**.

Au **niveau structurel**, une **planification stratégique solide** et une **meilleure coordination des services** sont indispensables, notamment à travers une **gouvernance intégrée qui assure la continuité de l'accompagnement** entre les milieux fermés et ouverts.

Cela inclut :

Une **politique de soutien financier** propice à la **pérennisation** des services communautaires.

L'instauration de **programmes spécialisés adaptés aux besoins des PAJ**, incluant des **soins**, du **soutien psychosocial** et de **l'accompagnement administratif**

Au **niveau de l'intervention**, il est crucial de proposer :

Un **accompagnement individualisé**

Une **formation adaptée** des professionnels

Une **sensibilisation** aux **besoins spécifiques des PAJ** afin de **réduire la stigmatisation** et d'**améliorer la qualité des services**.

Une **meilleure intégration des ressources** entre les **secteurs correctionnel, médical et social** favoriserait une **réinsertion réussie** de cette population vulnérable.





Les personnes âgées judiciairisées (PAJ)

LISTE DE RÉFÉRENCES :

1. Services correctionnels du Canada (2019). *Délinquants âgés sous responsabilité fédérale – Tendances générales*.
https://publications.gc.ca/collections/collection_2019/scc-csc/PS82-4-19-3-fra.pdf
2. Crawley, E. et Sparks, R. (2006). Is there life after imprisonment? How elderly men talk about imprisonment and release. *Criminology and Criminal Justice*, 6(1), 63-82
3. Touraut, C. et Désesquelles, A. (2015) *La prison face au vieillissement : Expériences individuelles et prise en charge institutionnelle des détenus « âgés »*, Paris, Institut national d'études démographiques,
4. Munn, M. (2014). « Je pense que mon âge est probablement l'élément le plus important avec lequel je dois composer » : sortir de prison âgé. *Revue de l'association des services de réhabilitation sociale du Québec*, 17(1), 17-20
5. Guenat, C. (2016). *Le retour en communauté des détenus âgés: entre marginalisation et insertion, des expériences plurielles*. Mémoire de maîtrise en criminologie. Université de Montréal.
6. Metzger, L., Ahalt, C., Kushel, M., Riker, A., & Williams, B. (2017). Mobilizing cross-sector community partnerships to address the needs of criminal justice-involved older adults: a framework for action. *International journal of prisoner health*, 13(3-4), 173-184. <https://doi.org/10.1108/IJPH-05-2017-0024>
7. Tomczak, P., & Buck, G. (2019). The penal voluntary sector: A hybrid sociology. *The British Journal of Criminology*, 59(4), 898-918.

